



devoirs d'un enfant abandonné envers sa mère

Par **kerod**, le **17/03/2013** à **01:49**

Bonjour,

Depuis l'âge de 3 ans j'ai été abandonné par ma mère biologique. Elle m'a confié à sa marraine et jamais récupéré (d'où l'abandon). Quelques temps plus tard elle a donné un certificat de charge de famille à sa marraine (ma mère adoptive) stipulant que j'étais désormais entièrement à sa charge.

Aujourd'hui, je suis marié et je ne voudrai pas que ma mère biologique revienne à la charge et me demande (où encore l'état) d'assumer mes devoirs d'enfant à cause des liens de sang (uniquement). Je suis prêt à assumer mes devoirs uniquement pour ma mère adoptive mais en aucun cas pour celle qui m'a porté pendant 9 mois et abandonné sur la simple demande de son ancien compagnon qui n'était pas mon père.

Que puis-je faire pour éviter cela ?

J'ai pensé à l'adoption plénière, mais que dois-je faire concrètement ? Pouvez-vous m'aiguiller ou me donner des informations sur le sujet et surtout les possibilités qui s'offrent à moi s'il vous plait ?

Par **ccv**, le **04/04/2013** à **21:30**

Bonsoir, je suis dans le même cas que vous.

Je pense que pour l'adoption plénière il faut que votre mère biologique soit d'accord. Vous pourriez vous renseigner après des permanences des avocats de votre tribunal.